

## Le canal de la Neste : « Le système Neste »



Des réservoirs de haute montagne (48 millions de m<sup>3</sup>) stockant les eaux de printemps pour la période estivale ont été créés vers 1950 afin de répondre aux besoins des activités humaines d'alimentation en eau potable et de salubrité. Cela permet de passer la capacité du canal de 7 à 14 m<sup>3</sup>/s; il s'agit des lacs de Cap de Long, d'Orédon, d'Aumar, d'Aubert et de l'Oule en vallée d'Aure, de Caillaouas et de Pouchergues en vallée du Louron. La Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, créée en 1960, devient concessionnaire et gestionnaire de

ce réseau d'alimentation en eau qu'on appelle désormais « système Neste ». Les besoins allant toujours croissant, de nouveaux réservoirs situés en tête de rivière ont ensuite été ajoutés : Miélan, Astarac, Puydarrieux, Lunax, ainsi que d'autres barrages de moindre taille portant l'ensemble des réserves (montagne + coteaux) à 100 millions de m<sup>3</sup>.

L'eau est acheminée par gravité, grâce à une faible pente. Le canal a une longueur de 28 km entre Sarrancolin et les plateaux de Gascogne. Il est complété par deux canaux de crêtes et 90 km de rigoles et de retenues de stockage exploitées par EDF, et destinées également aux usages agricoles.

Le « système Neste » dessert notamment 70% de l'eau potable du département du Gers, ainsi que l'eau brute nécessaire à l'agriculture et s'est traduit en 1963 par un décret de partage des eaux.



Le « système Neste » rassemble aujourd'hui des rivières naturelles complémentaires. La Neste a des apports importants en période de fonte des neiges, elle est complétée par quatorze rivières de Gascogne.

Le canal et les réservoirs doivent assurer:

- la salubrité des rivières en maintenant un débit minimum permettant la vie halieutique ainsi que la dilution des rejets polluants
- l'alimentation en eau potable par des réseaux d'adduction
- la desserte en eau de plusieurs industries
- la fourniture d'eau d'irrigation pendant l'été
- l'aide au remplissage des retenues de vallées pendant l'hiver et le printemps.

Pour répondre à ces exigences, il a fallu:

- automatiser les lâchures de barrage (lâchers d'eau)
- élaborer des stratégies de gestion
- établir des relations contractuelles avec les usagers
- établir des règles permettant en cas de crise de faire primer la salubrité et l'adduction au détriment de l'irrigation.

